

Quand l'AP-HP se lance dans le business

La loi du 6 août 2015 et son décret d'application du 26 février 2016 permettent à l'AP-HP de se lancer dans les affaires. Martin Hirsch se lance dans le business international.

Il ne s'embarrasse pas de l'actualité. Alors que le canard enchaîné du 5 octobre, reprenant un rapport de la cour des comptes, dénonçait les dérives dans la coopération entre le Brésil et l'AP-HP. Une coopération d'un montant de 600 000€ ayant pour but de former les médecins brésiliens à intervenir en cas de catastrophe durant le mondial de football. 150 000€ soit 1/4 de la somme ont été claqués en billets d'avion en business class. Souvenons-nous qu'au même moment les Brésiliens manifestaient contre les gabegies de leur gouvernement.

Heureusement Monsieur le Directeur Général ne veut pas voir le service public se comporter comme ça, il a donc décidé... de créer une filiale privée où la cour des comptes ne viendra pas vous reprocher la nature de leurs voyages. Pour vivre heureux vivons cachés. Et si le bonheur n'a pas de prix, l'AP-HP devra quand même s'acquitter dans un premier temps de 125 000€. Dans un premier temps seulement car rien qu'en salaires il va y en avoir pour plus de 273 000€ par an. Mais rassurons-nous, c'est comme à l'hôpital, il y aura 3 médecins sur 8 postes (3 directeurs, 1 ingénieur et une assistante administrative) et pas un poste de paramédical.

La Filiale a pour ambition d'assurer des prestations de services et d'expertises à l'international en vue notamment d'assurer des activités de formation, d'audit, de conseil et la participation à la gestion de services de santé hors de France. En fait l'AP-HP pense avoir un rôle de conseiller important à jouer dans les pays où l'offre de soins n'est pas adaptée aux besoins notamment en termes de gestion : La Filiale se propose d'aider ces pays à construire un système de santé dont l'organisation sera tournée vers la qualité et la sécurité des soins et mettre en place des réformes hospitalières capables « d'assurer les conditions d'une bonne gouvernance, et la fidélisation des ressources humaines en santé » !!!

On croit rêver, comment peuvent-ils vendre tout

cela et faire l'inverse quotidiennement dans nos établissements ?

Dans ses activités la filiale de l'AP-HP sera appelée à être en concurrence ou en partenariat avec des entreprises déjà existantes sur le secteur. Elle sera aussi appelée à venir en appui aux grands bétonneurs français (Bouygues, Vinci, Eiffage) pour les aider à décrocher des contrats à l'étranger.

Pendant des années l'AP-HP a participé à la promotion de la médecine dans le monde, la solidarité primait quand notre modèle était reconnu comme le meilleur du monde. Maintenant, que leurs politiques ont plongé notre système de santé à la 12ème place ils voudraient vendre les recettes pour en arriver là. C'est un remake de l'aile ou la cuisse version hospitalière, en tout cas cela en a le goût.

Dès l'acte constitutif les choses sentent l'alchimie : « la somme de 125 000 € correspondant à 250 000 actions d'un euro chacune ». Bienvenue dans le monde merveilleux où un euro en vaut deux. Comment cela se traduit-il dans le budget de l'AP-HP ?

Pour rassurer les banquiers la direction générale prend de suite l'engagement de transférer les activités de coopération internationale déjà existantes dans la nouvelle filiale. Est-il légal de transférer une activité d'une structure publique à une structure privée pour en assurer la rentabilité ? Quelle drôle de question les affaires sont les affaires.

Il ressort que l'AP-HP semble souhaiter s'offrir un tapis (volant) hors de prix pour pouvoir tranquillement mettre dessous tout ce que l'on ne veut pas que la cour des comptes nous reproche.

Si Martin Hirsch veut jouer les investisseurs qu'il le fasse avec son argent et consacrons les deniers publics au bien commun même si nous l'avons bien compris depuis son arrivé à l'AP-HP cela n'intéresse pas notre directeur général.

octobre 2016